



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 1^{er} février 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Véronique Hirsch, Présidente
- Mmes Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Marc Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé :

- M. Alexandre Moraga, conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D219 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.- destiné à financer les frais d'étude des projets définitifs d'un plan de stationnement de la commune et d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour :
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets
 - Vote de la délibération
 - 5.2. Délibération D220 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer les frais d'étude d'un plan lumière de la commune :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures
 - Vote de la délibération

6. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2019
7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos : demande de naturalisation

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle excuse l'absence de M. Alexandre Moraga.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

M. Niederhauser précise que c'est bien la surface indiquée dans la délibération n°5.3, à savoir 6'591 m², qui était correcte. Une erreur était survenue dans le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements et dans le document sur lequel s'était basé ce rapport. Le procès-verbal a donc été rédigé avec la surface correcte de 6'591 m².

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal annonce que les membres du Bureau se sont réunis pour préparer une réponse une lettre envoyée par M. Thierry Cerutti (député au Grand Conseil), qui aimerait connaître l'avis du Conseil sur le projet de membres suppléants. Un projet de loi a été joint à ce courrier. Les chefs de groupe ont pris connaissance de l'avis de tous les conseillers municipaux et aucune décision n'a été prise, car les opinions sont partagées. La Présidente répondra à M. Cerutti avec quelques questions que les conseillers municipaux se posent, notamment en ce qui concerne la rémunération et le règlement d'application. Elle expliquera également que les positions ne sont pas tranchées à Troinex et demandera si des différences sont prévues entre les grandes communes, dont les besoins sont importants, et les plus petites communes. Les conseillers municipaux peuvent encore faire part à leur chef de groupe de leurs commentaires, qui pourront alimenter la réponse du Bureau.

La Présidente également a reçu un courrier de l'Association des Communes Genevoises (ACG) informant que la participation du Fonds intercommunal (FI) à l'acquisition d'une halle de curling pour les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries est entrée en force le 18 décembre 2020.

Mme V. Hirsch a par ailleurs rencontré trois membres du bureau du Conseil des Anciens (CdA) ainsi que sa présidente. Différents sujets qui peuvent occuper à la fois le CdA et les commissions du Conseil municipal ont été abordés. Le groupe environnement du CdA a exprimé son souhait d'être reçu par la commission Urbanisme, mobilité et grands projets. Compte tenu de l'impossibilité actuelle de se rencontrer, les anciens attendront que la situation s'améliore et la Présidente du CdA reprendra contact avec M. Botbol.

Ces échanges avec le CdA sont informels, mais ils permettent à chacun d'être informé de ce qu'il se passe dans les deux conseils, de mettre l'accent sur les sujets qui touchent davantage les Anciens et de pouvoir faire bénéficier les habitants de la commune du réseau, de l'expertise et de l'expérience des Anciens.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications du Président de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Botbol explique que les membres de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets se sont réunis deux fois au mois de janvier 2021. D'une part, lors de la séance du 18 janvier, les commissaires

ont abordé la question du plan de stationnement de la commune de Troinex – qui fait l'objet de la délibération n°5.1 du présent Conseil municipal – ainsi que la présentation du plan directeur de l'énergie, qui n'est pas encore terminé. La commission recevra néanmoins un complément d'informations à ce sujet lors de sa prochaine séance. D'autre part, lors de la séance du 27 janvier, les commissaires ont étudié, en présence de Mme Roby, le projet de stratégie de la zone 5 sur lequel ils continueront de travailler.

Communications de la Présidente de la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication

La Présidente, Mme V. Hirsch, indique que les membres de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication ont continué de travailler sur la future affectation de la ferme Duvernay. Ils ont avancé sur les priorités liées aux besoins en espace et en salles et ont demandé à la Mairie de chiffrer les surfaces utiles actuelles de la Ferme Rosset et de la bibliothèque afin de connaître les surfaces nécessaires pour ces activités. En outre, la commission accueillera, au mois de mars, la présidente du comité de la Ferme Rosset ainsi que M. Patrick Hess (président du comité du Festival Assemblages), afin de pouvoir bénéficier de leur expertise dans le domaine culturel à Troinex et afin que ceux-ci apportent également des précisions sur les besoins futurs. La commission déterminera, après cette première consultation, si d'autres personnes doivent être consultées ; elle avance sur ce sujet avec beaucoup de plaisir et d'intérêt et espère qu'un beau centre culturel verra le jour à Troinex.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Situation sanitaire et mesures prises par la Mairie : La situation sanitaire actuelle, qui est toujours compliquée, a conduit la Mairie à prendre ou à prolonger les mesures suivantes, en conformité avec les décisions prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat au mois de janvier :

- Les quelques manifestations prévues en ce début d'année, jusqu'au milieu du mois de mars, sont bien sûr annulées. Pour les événements suivants prévus au printemps, la Mairie décidera chaque fois environ un mois à l'avance, mais M. Lavorel est bien conscient que toutes les manifestations prévues jusqu'au début de l'été ont peu de chance d'avoir lieu.
- L'administration communale reste ouverte et à disposition des habitants, mais les horaires ont été réduits afin que le personnel puisse travailler le plus possible à domicile. Depuis le 18 janvier, le secrétariat n'est donc ouvert que le matin et une seule collaboratrice est présente. Les autres membres du personnel sont encouragés à travailler à domicile lorsque c'est possible. Pour le travail en présentiel, des règles précises concernant le port du masque et le nombre de personnes par bureau ont été mises en place.
- Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, la bibliothèque peut rester ouverte, mais les bibliothécaires ont reçu des consignes tant pour éviter les contacts rapprochés que pour la gestion des livres qui sont prêtés et qui sont rendus par les lecteurs.
- Les salles de sport et celles destinées à d'autres activités restent ouvertes, mais uniquement pour des cours donnés aux enfants jusqu'à 15 ans et en respectant les plans sanitaires mis en place par les associations sportives.
- Enfin, la Mairie a décidé d'accorder à nouveau, aux commerces qui doivent rester fermés, la gratuité du loyer pour les mois de janvier et février.

Nouvelle communication de la Mairie : Suite au sondage réalisé en 2019 pour connaître l'avis des Troinésiens sur la communication de la commune, il était ressorti notamment que les moyens de communication les plus consultés étaient le journal communal, les flyers et le site internet, mais que la qualité de ces moyens pouvait être améliorée.

Après un temps de réflexion, l'Exécutif a décidé, pour mettre en œuvre une communication qui réponde mieux aux attentes des habitants, de collaborer avec une société avec laquelle la commune a travaillé à l'occasion des ateliers de concertation consacrés au Plan directeur communal. Il s'agit de l'agence EtienneEtienne à Carouge, dont les prestations ont été appréciées.

La Mairie a par conséquent demandé à cette agence de faire des propositions pour une nouvelle communication et le projet a bien avancé, de sorte que dans les prochaines semaines il sera possible de présenter :

- Un nouveau logo
- Un slogan qui accompagnera certaines de nos communications
- Un nouveau journal communal, dont le premier numéro devrait sortir à fin février
- Un nouveau site internet qui est en préparation.

L'agence EtienneEtienne s'occupera donc de la rédaction et de la mise en forme de notre communication, sur la base des informations fournies par la Mairie.

Dans un deuxième temps, il est prévu de développer encore certains moyens de communication, en particulier dans le domaine digital.

Le Conseil municipal sera bien sûr informé en priorité lorsque les premiers éléments de cette nouvelle communication seront prêts.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

Repas de Noël livré aux aînés : Afin de remplacer le traditionnel repas de Noël qui n'a pas été organisé à la salle des fêtes en raison de la situation sanitaire, la Mairie a proposé à tous les aînés de leur livrer, les 16, 17 et 18 décembre derniers, un repas préparé par l'auberge communale La Chaumière.

Des invitations ont été envoyées à environ 350 personnes et 259 aînés se sont inscrits pour un des 3 jours proposés. Les repas, accompagnés d'une azalée et d'une bouteille de vin, ont été livrés par 6 collaboratrices de la commune, 4 jeunes et 1 bénévole, M. Nicolas Muller.

Cette action a été très appréciée par les aînés : les jeunes étaient toujours bien accueillis au moment de la livraison, le repas était excellent et la Mairie a reçu de nombreux et sympathiques messages de remerciements.

Mme B. Hirsch remercie encore toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de ce repas, en particulier Mmes Dominique Schupbach, Stéphanie Metzger et Florence Matthey-Doret, ainsi que le restaurant La Chaumière.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Rénovation de l'épicerie : Les travaux de rénovation avancent à grands pas et M. Truan relève que tout le monde a apprécié la nouvelle installation dans le local de l'ancienne poste. « C'est mieux qu'avant », a-t-on souvent entendu dire et la Mairie est d'accord. Néanmoins, celle-ci souhaite informer le Conseil que ce sera encore mieux après. L'Exécutif en a d'ailleurs parlé avec M. Nashed ; il se réjouit d'aller jusqu'au bout du projet lancé il y a environ quatre ans et d'organiser le déménagement de l'épicerie dans des locaux rénovés, à la fin des travaux qui est prévue en principe au mois de juin prochain.

5. Projets de délibérations

5.1. Délibération D219 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.- destiné à financer les frais d'étude des projets définitifs d'un plan de stationnement de la commune et d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour

La Présidente passe la parole à M. Annen pour la lecture du rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 18 janvier 2021 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'étude de stationnement réalisée par le bureau Trafitec SA, qui propose, dans le but de mieux régler le stationnement, la mise en place d'une zone avec macarons dans la commune et d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau Trafitec SA destiné à l'étude des projets détaillés de plan de stationnement dans la commune et de zone piétonne au chemin de la Grand-Cour, en vue de leur mise en œuvre,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 18 janvier 2021, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. *D'approuver l'étude des projets définitifs de stationnement dans la commune et de zone piétonne au chemin de la Grand-Cour, en vue de la mise en œuvre de ces mesures.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 60'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D219 est approuvée à l'unanimité (15 voix).**

5.2. Délibération D220 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer les frais d'étude d'un plan lumière de la commune

La Présidente passe la parole à M. A. Odier pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures (cf. Annexe 2), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le projet de réaliser un plan lumière de la commune de Troinex dans le but d'améliorer l'éclairage, notamment des routes et des espaces publics, de réduire la consommation d'énergie et de mieux respecter la faune et la flore,

vu la méthodologie de travail proposée pour cette étude qui est prévue en 3 étapes successives,

vu l'offre d'honoraires de l'agence Radiance 35 pour établir la première étape, soit l'étude de diagnostic,

vu le rapport de la commission Développement durable et Infrastructures du 20 janvier 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. *D'approuver la réalisation de la première phase de l'étude (phase diagnostic) d'un plan lumière pour l'ensemble de la commune.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif. ?*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D220 est approuvée à l'unanimité (15 voix).**

6. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2019

La parole n'étant pas demandée, le projet de compte rendu administratif et financier pour 2019 est approuvé.

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux

Aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, la Présidente prend acte que la commune de Troinex ne s'oppose pas aux décisions de l'ACG.

8. Propositions individuelles et questions

Aides financières accordées aux sociétés par la commune : Mme Latour aimerait savoir si des sociétés installées à Troinex – le cas échéant combien - se sont adressées à la Mairie pour un soutien financier ou pour un autre soutien, comme la gratuité du loyer, en raison de la crise économique et sanitaire.

M. Lavorel explique que la Mairie a effectivement été sollicitée et a reçu quelques demandes. Elle a notamment accordé la gratuité du loyer à plusieurs sociétés ou commerces qui se trouvent dans les bâtiments communaux.

M. Niederhauser précise que les demandes sont venues uniquement de sociétés (une petite dizaine) qui entretiennent une relation avec la commune, à savoir principalement des sociétés qui occupent des locaux loués par la commune. Aucune autre société dont le siège est à Troinex n'a sollicité de l'aide.

Dans la continuité de cette discussion, Mme Latour demande quelle somme totale représente le non-recouvrement des loyers.

M. Niederhauser répond qu'un bilan financier sera fourni dans le cadre de la présentation des comptes 2020, il s'agit d'une demande du Service de surveillance des communes. Les conseillers municipaux recevront donc toutes les indications nécessaires lors de ladite présentation.

M. Truan précise que la Mairie a déjà donné des indications à ce sujet au mois de juin 2020 et de nouvelles informations seront donc fournies dans le cadre du bouclage des comptes au 31 décembre. Il précise que la Mairie s'est montrée proactive : en effet, au printemps et en fin d'année 2020, elle a rapidement pris la décision, avant d'être sollicitée, d'exonérer les loyers des personnes avec lesquelles elle entretient des liens directs.

M. le Maire ajoute que la commune a quasiment accordé six mois de gratuité depuis le début de la crise sanitaire, y compris au restaurant la Chaumière. En outre, elle n'a fait payer que la moitié du loyer au gérant du tea-room et a accompli diverses actions en faveur des producteurs locaux, comme par exemple, le panier-garni offert pour Noël ne contenait que des produits de Troinex et la commune a fait travailler M. Labrosse pour le repas des aînés.

Aides financières individuelles : A la question de Mme Latour de savoir si la commune (plus particulièrement Mme Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale) a reçu davantage de demandes d'aide financière individuelle, Mme B. Hirsch répond par la négative. Néanmoins, Mme Metzger prend régulièrement des nouvelles des personnes qui ont demandé de l'aide et des jeunes de la commune sont disponibles pour rendre différents services aux habitants, aux aînés en particulier.

Tags sur la commune : M. Rüttimann évoque la présence de nombreux tags à Troinex depuis le week-end précédant ce Conseil municipal. La Présidente ajoute que le garage à vélos du cycle de Drize ainsi que le petit chemin de Grange-Collomb ont également été tagués.

M. le Maire confirme que des inconnus ont fait de nombreux graffitis et la commune a immédiatement réagi ; les tags ont été nettoyés ou le seront rapidement et une plainte a été déposée. Certaines personnes ont même travaillé pendant le week-end et ont remis les choses en l'état.

Selon M. Niederhauser, il n'y a pas eu d'autres dégâts que ceux évoqués ci-dessus. Plusieurs propriétés privées ont également été taguées et la Mairie a reçu des messages d'habitants signalant les tags et demandant ce qu'ils pouvaient faire. Lorsque les propriétés communales sont taguées, la commune dépose systématiquement plainte (elle prend des photos et les envoie à la police) et elle fait nettoyer rapidement les inscriptions.

Colocation de la route de Moillebin 2 : M. Annen aimerait savoir comment se passe la colocation dans la maison sise à la route de Moillebin 2.

M. le Maire répond que cette colocation se passe très bien. Celle-ci est désormais complète et est composée de trois filles et de deux garçons.

9. Huis clos : demande de naturalisation

La séance se poursuit à huis clos, pour l'examen d'une demande de naturalisation.

La séance est levée à 20h40.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Véronique Hirsch

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT COMMISSION URBANISME, MOBILITÉ ET GRANDS PROJETS 18 JANVIER 2021

Préambule

Une étude sur le stationnement a été demandée à la société Trafitec, dans le but d'éliminer les « voitures ventouses » et autres abus de stationnement dans la commune.

Cette étude a été réalisée durant l'année 2020 et a été à l'ordre du jour des séances du 11 novembre et du 9 décembre derniers.

Lors de cette dernière séance, la discussion a porté sur les zones macarons, les ayants-droits et la durée du parcage gratuit dans la commune.

Après discussion, un certain nombre de principes ont été votés.

Notamment, la durée du stationnement gratuit serait de 3h, partout dans la commune.

Au-delà, un macaron pourrait être acheté par les habitants des zones « ayants droits ». A titre d'exemple, les futurs habitants du Parc des Crêts n'auraient pas droit à l'achat de macaron, ayant des places de parking privées, en revanche ceux du centre du village oui.

Des secteurs spécifiques comme la déchetterie, la salle des fêtes, le parking sous l'école et la future zone piétonne dans la Grand'Cour feront l'objet d'études spécifiques.

Séance du 18 janvier 2021

La séance de ce mois de janvier a porté sur le cahier des charges et l'offre d'honoraires du bureau Trafitec pour réaliser les projets définitifs et les dépôts d'autorisation pour :

1. Réglementation du stationnement pour les autos et deux roues ;
2. Chemin de la Grand'Cour zone piétonne avec bornes d'accès ;
3. Installation d'une barrière d'accès pour le parking de la Mairie.

Proposition

A la lumière des données de ce rapport, la Commission Urbanisme, mobilité et grands projets vous propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 60'000.- qui vous est proposé.

Troinex, le 26 janvier 2021

Jérémy Annen

Annexe 2

RAPPORT COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES

Projet « Plan Lumière » à Troinex

Lors de la précédente législature, il avait été question d'établir une stratégie pour mettre sur pied dans la commune un Plan Lumière pour des raisons écologiques d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse.

Renseignements pris auprès d'autres communes, notamment Anières et Collonge-Bellerive, une diminution non négligeable de la consommation d'énergie peut être réalisée et des sites communaux peuvent avantageusement être mis en valeur si l'on prend la peine de se pencher sur la question.

La commune de Troinex a donc, dans un premier temps, fait appel aux SIG, qui ont proposé une solution très pragmatique, qui ne répondait pas aux attentes. On nous proposait le simple changement de luminaires, sans aucune créativité. Cette constatation a poussé la commune à chercher à établir un réel « Plan Lumière » en s'orientant alors vers une société privée. Rien n'a été trouvé en Suisse, mais une entreprise belge, Radiance35, expérimentée dans la lumière et l'urbanisme depuis 25 ans et travaillant entre la Suisse et la Belgique depuis plus d'une dizaine d'années, a été approchée.

Même si la présentation du projet à la commission a dû avoir lieu par visio-conférence, en temps normaux, la directrice, Mme Corten, se déplace régulièrement dans notre pays, et a déjà rencontré la Mairie à deux reprises pour étudier le projet, afin de nous faire une présentation enthousiasmante digne de nous inspirer confiance.

Le projet à l'étude, qui se déroulera en trois étapes distinctes (à Collonge-Bellerive, c'était en 2009-2013 et 2016), et s'étendra sur une dizaine d'années, a pour but d'avoir une réflexion globale sur la lumière dans la commune, en tenant compte de la configuration urbanistique et architecturale, de l'utilisation de l'espace par la population, tout en respectant la faune et la flore.

Radiance35, avec Mme Corten, mettra donc en valeur des secteurs particuliers, en partenariat avec les SIG. A terme, on remplacera tout l'éclairage communal pour passer à un éclairage « intelligent » : écologique, économique et cohérent, tant en ce qui concerne l'éclairage public et les routes que celui de certains mobiliers urbains ou objets intéressants.

Mme Corten sera ainsi l'artiste-architecte d'extérieur qui va pouvoir mettre en valeur certaines parties de Troinex.

Avec toutes les transformations et nouvelles constructions que voit la commune ces temps-ci, le moment est particulièrement bien choisi pour se lancer dans un tel projet de longue haleine. Radiance35 pourra ainsi anticiper certaines choses, intégrer dans tout ce qui est prévu ce qui pourrait avoir un impact sur la vie nocturne, et faire des recommandations à la Mairie.

Lors de la dernière commission du 18 janvier, nous avons eu droit à une présentation par visio-conférence de ce qui a été fait dans le domaine de la « lumière » dans la commune de Collonge-Bellerive en collaboration avec Radiance35 et les SIG (même si cette commune a plus privilégié l'éclairage de certains espaces particuliers à un « Plan Lumière » en général.)

Le rendu est très concluant et la commune de Collonge-Bellerive, très satisfaite de la qualité du travail de Mme Corten, nous incite sans réserve à collaborer avec elle.

Ainsi, même s'il était prévu que la commission se rende sur place pour voir *in situ* ce qui y a été fait, les commissaires sont d'ores et déjà convaincus du bien-fondé du projet et estiment qu'un déplacement ne ferait que confirmer leur conviction et retarderait la mise en route du « Plan-Lumière ».

Pour toutes ces raisons, la commission, par 7 voix contre 1, est favorable à la collaboration immédiate avec Radiance35 et vous encourage à voter un montant de CHF 22'000.- destiné à réaliser la 1^{ère} partie de cette étude, le diagnostic.

Nous serons appelés à voter, dans un second temps, un budget d'environ CHF 30'000.- pour le « Plan Lumière » proprement dit, et enfin, si le cœur nous en dit, un avant-projet à CHF 10'000.-, mais ceci est de la musique d'avenir.

Alexandre Odier